

Arrêté ministériel n° 2019-1075 du 20 décembre 2019 approuvant les statuts du syndicat dénommé « Syndicat Coach Sportif Monaco »

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	20 décembre 2019
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 27 décembre 2019 ^[1 p.3]
<i>Thématiques</i>	Sport ; Relations collectives du travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2019/12-20-2019-1075@2019.12.28>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 403 du 28 novembre 1944 autorisant la création de syndicats patronaux, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.951 du 29 décembre 1944 portant réglementation de la formation et du fonctionnement des syndicats, modifiée ;

Article 1er

Les statuts du syndicat dénommé « Syndicat Coach Sportif Monaco » tels qu'ils ont été déposés à la Direction du Travail sont approuvés.

Article 2

Toute modification auxdits statuts devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 3

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 27 décembre 2019

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2019/Journal-8466>